Interpellation: Fonctionnement et sécurité de l'hébergement d'urgence « Le Lien – Vevey »

Madame la Présidente,
Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux,
Chers collègues

La mise en place de la structure « Le Lien – Vevey » répond à un besoin essentiel d'hébergement d'urgence dans la région et personne ne peut nier l'importance d'offrir une solution aux personnes en situation de grande précarité.

Plusieurs retours de riverains, d'usagers ainsi que certaines observations de terrain soulèvent des interrogations concernant le fonctionnement actuel de cette structure provisoire, notamment en matière de sécurité, de contrôle d'accès et d'encadrement.
Des tensions régulières aux abords du site, un sentiment d'insécurité exprimé par certains habitants ainsi que des interrogations sur l'application du règlement et les conditions d'admission méritent, selon moi, d'être clarifiés publiquement.

Dans ce contexte, je souhaite poser les questions suivantes à la Municipalité :

1. Quel est le dispositif de sécurité et de surveillance actuellement mis en place dans et autour de la structure « Le Lien – Vevey » ?
2. Quelles sont les règles d'admission, de contrôle d'accès et d'exclusion en cas de comportements problématiques ou illicites ?
3. Quel encadrement est prévu pour soutenir les éducateurs et le personnel présents sur place lors de situations tendues ou conflictuelles ?
4. Quelle coordination existe actuellement entre les services sociaux, les forces de police et l'exploitant de la structure ?
5. Combien d'interventions policières ont eu lieu depuis l'ouverture du site ?
6. Le règlement de fonctionnement actuellement appliqué dans cet hébergement peut-il être transmis au Conseil communal ?
7. La Municipalité estime-t-elle que la configuration actuelle dans un abri PC est adaptée à long terme pour accueillir des personnes particulièrement vulnérables, notamment des femmes ?
8. Dans la perspective de la reprise annoncée par l'Armée du Salut dès le 1er juillet 2026, quelles améliorations concrètes sont envisagées afin de garantir un cadre plus sécurisé, plus encadré et plus apaisé pour les bénéficiaires, le personnel et le voisinage ?

Je remercie la Municipalité pour ses réponses et forme le vœu que la future organisation du dispositif permette de répondre à la fois aux besoins sociaux réels de la région et aux exigences légitimes de sécurité et de sérénité pour toutes les personnes concernées.

Je remercie la Municipalité pour une réponse orale.

Sarah Dohr

Vevey, le 28 mai 2026